

## SECTION 1: Identification

### 1.1. Identificateur de produit

Nom du produit : BIODEGRADABLE DISINFECTANT

Code du produit : A100160

### 1.2. Usage recommandé et restrictions d'utilisation

Utilisation recommandée : Nettoyant concentré à base de peroxyde enregistré par Santé Canada et certifié Ecologo®.

Numéro d'identification canadien du médicament (DIN) # 2503476

Restrictions d'emploi : Usine alimentaire, utilisation industrielle et institutionnelle seulement

### 1.3. Fournisseur

Project Clean Inc.

#250 - 69 John Street South

Hamilton, ON L8N 2B9

Canada

[regulatory@projectclean.com](mailto:regulatory@projectclean.com) - [www.projectclean.ca](http://www.projectclean.ca)

### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro : En cas d'urgence chimique Appelez le CANUTEC CANADA OR CHEMTREC USA 24h/24, 7j/7

d'urgence Pour les États-Unis et le Canada : CANADA: 613 996 6666 or \*666 on a cell phone | USA: 800 424 9300

## SECTION 2: Identification des dangers

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

#### Classification (GHS CA)

Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 1 H318 Provoque des lésions oculaires graves

Sensibilisation cutanée, Catégorie 1 H317 Peut provoquer une allergie cutanée

Texte intégral des mentions H : voir rubrique 16

### 2.2. Éléments d'étiquetage SGH, y compris conseils de prudence

#### Étiquetage GHS CA

Pictogrammes de danger (GHS CA) :



Mention d'avertissement (GHS CA) : Danger

Mentions de danger (GHS CA) : H317 - Peut provoquer une allergie cutanée  
H318 - Provoque des lésions oculaires graves

# BIODEGRADABLE DISINFECTANT

## Fiche de Données de Sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

Conseils de prudence (GHS CA) : P261 - Éviter de respirer les mist/vapours/spray.  
P272 - Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.  
P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.  
P302+P352 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.  
P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.  
P310 - Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.  
P321 - Traitement spécifique (voir les instructions supplémentaires de premiers soins sur cette étiquette).  
P333+P313 - En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: Consulter un médecin.  
P362+P364 - Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.  
P501 - Éliminer le contenu/réceptacle dans un conteneur de déchets dangereux ou spécial waste collection point in accordance with local/provincial/federal regulations.

### 2.3. Autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 2.4. Toxicité aiguë inconnue (GHS CA)

Aucune donnée disponible

## SECTION 3: Composition/information sur les ingrédients

### 3.1. Substances

Non applicable

### 3.2. Mélanges

Nom	Nom chimique / Synonymes	Identificateur de produit	%
Hydrogen peroxide	Hydrogen peroxide, H2O2	n° CAS: 7722-84-1	1 – 10
Alcohol Ethoxylate	Ethoxylated alcohols (C=7-21)	n° CAS: 68991-48-0	1 – 5
D-Limonene	(R)-1-Methyl-4-(1-methylethenyl)cyclohexene	n° CAS: 5989-27-5	0.1 – 1

Texte complet des classes de danger et des phrases H : voir rubrique 16

# BIODEGRADABLE DISINFECTANT

## Fiche de Données de Sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

### SECTION 4: Premiers soins

#### 4.1. Description des premiers secours

- Premiers soins après inhalation : Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
- Premiers soins après contact avec la peau : Laver la peau avec beaucoup d'eau. Enlever les vêtements contaminés. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: Consulter un médecin.
- Premiers soins après contact oculaire : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un médecin.
- Premiers soins après ingestion : Appeler un centre antipoison ou un médecin en cas de malaise.
- Premiers soins général : Si un avis médical est nécessaire, ayez à portée de main le contenant ou l'étiquette du produit et le numéro DIN.

#### 4.2. Symptômes et effets les plus importants, aigus ou retardés

- Symptômes/effets après contact avec la peau : Peut provoquer une allergie cutanée.
- Symptômes/effets après contact oculaire : Lésions oculaires graves.

#### 4.3. Nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire

- Autre avis médical ou traitement : Traitement symptomatique.

### SECTION 5: Mesures à prendre en cas d'incendie

#### 5.1. Agents extincteurs appropriés

- Moyens d'extinction appropriés : Eau pulvérisée. Poudre sèche. Mousse. Dioxyde de carbone.

#### 5.2. Agents extincteurs inappropriés

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 5.3. Dangers spécifiques du produit dangereux

- Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie : Dégagement possible de fumées toxiques.

#### 5.4. Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers

- Protection en cas d'incendie : Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Appareil de protection respiratoire autonome isolant. Protection complète du corps.

### SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

#### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 6.2. Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

- Pour la rétention : Contenir le produit répandu en grande quantité à l'aide de sable ou de terre.

# BIODEGRADABLE DISINFECTANT

## Fiche de Données de Sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

Procédés de nettoyage : Absorber le liquide répandu dans un matériau absorbant.  
Autres informations : Éliminer les matières ou résidus solides dans un centre autorisé.

### 6.3. Référence aux autres sections

Pour plus d'informations, se reporter à la section 8 : "Contrôle de l'exposition-protection individuelle"

## SECTION 7: Manutention et stockage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Assurer une bonne ventilation du poste de travail. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Éviter de respirer les mist/spray. Porter un équipement de protection individuel.  
Mesures d'hygiène : Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains après toute manipulation.

### 7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage : Conserver dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Conserver uniquement dans le récipient d'origine.  
Matériaux d'emballage : HDPE.

## SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

Hydrogen peroxide (7722-84-1)	
Canada (Alberta) - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
Nom local	Hydrogen peroxide
OEL TWA	1.4 mg/m <sup>3</sup>
OEL TWA [ppm]	1 ppm
Notations et remarques	Occupational exposure limit is based on irritation effects and its adjustment to compensate for unusual work schedules is not required.
Référence réglementaire	Alberta Regulation 191/2021
Canada (Québec) - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
Nom local	Hydrogen peroxide
VEMP (OEL TWA) [ppm]	1 ppm
Notations et remarques	C3
Référence réglementaire	S-2.1, r. 13 - Regulation respecting occupational health and safety

# BIODEGRADABLE DISINFECTANT

## Fiche de Données de Sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

<b>Hydrogen peroxide (7722-84-1)</b>	
<b>Canada (Colombie-Britannique) - Valeurs limites d'exposition professionnelle</b>	
Nom local	Hydrogen peroxide
OEL TWA [ppm]	1 ppm
Référence réglementaire	OHS Guidelines Part 5: Chemical Agents and Biological Agents (WorkSafe BC)
<b>Canada (Manitoba) - Valeurs limites d'exposition professionnelle</b>	
Nom local	Hydrogen peroxide
OEL TWA [ppm]	1 ppm
Notations et remarques	TLV® Basis: Eye, URT, & skin irr. Notations: A3 (Confirmed Animal Carcinogen with Unknown Relevance to Humans)
Référence réglementaire	ACGIH 2022
<b>Canada (Nouveau-Brunswick) - Valeurs limites d'exposition professionnelle</b>	
Nom local	Hydrogen peroxide
OEL TWA [ppm]	1 ppm
Notations et remarques	Eye, URT, & skin irr
<b>Canada (Terre-Neuve-et-Labrador) - Valeurs limites d'exposition professionnelle</b>	
Nom local	Hydrogen peroxide
OEL TWA [ppm]	1 ppm
Notations et remarques	TLV® Basis: Eye, URT, & skin irr. Notations: A3 (Confirmed Animal Carcinogen with Unknown Relevance to Humans)
Référence réglementaire	ACGIH 2022
<b>Canada (Nouvelle-Écosse) - Valeurs limites d'exposition professionnelle</b>	
Nom local	Hydrogen peroxide
OEL TWA [ppm]	1 ppm
Notations et remarques	TLV® Basis: Eye, URT, & skin irr. Notations: A3 (Confirmed Animal Carcinogen with Unknown Relevance to Humans)
Référence réglementaire	ACGIH 2022
<b>Canada (Nunavut) - Valeurs limites d'exposition professionnelle</b>	
Nom local	Hydrogen peroxide

# BIODEGRADABLE DISINFECTANT

## Fiche de Données de Sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

<b>Hydrogen peroxide (7722-84-1)</b>	
OEL TWA [ppm]	1 ppm
OEL STEL [ppm]	2 ppm
Référence réglementaire	Occupational Health and Safety Regulations, Nu Reg 003-2016 (Amendment R-044-2021)
<b>Canada (Territoires du Nord-Ouest) - Valeurs limites d'exposition professionnelle</b>	
Nom local	Hydrogen peroxide
OEL TWA [ppm]	1 ppm
OEL STEL [ppm]	2 ppm
Référence réglementaire	Occupation Health and Safety Regulations R-039-2015 (R-013-2020)
<b>Canada (Ontario) - Valeurs limites d'exposition professionnelle</b>	
Nom local	Hydrogen peroxide
OEL TWA [ppm]	1 ppm
Référence réglementaire	Ontario Occuational Exposure Limits under Regulation 833
<b>Canada (Île-du-Prince-Édouard) - Valeurs limites d'exposition professionnelle</b>	
Nom local	Hydrogen peroxide
OEL TWA [ppm]	1 ppm
Notations et remarques	TLV® Basis: Eye, URT, & skin irr. Notations: A3 (Confirmed Animal Carcinogen with Unknown Relevance to Humans)
Référence réglementaire	ACGIH 2022
<b>Canada (Saskatchewan) - Valeurs limites d'exposition professionnelle</b>	
Nom local	Hydrogen peroxide
OEL TWA [ppm]	1 ppm
OEL STEL [ppm]	2 ppm
Référence réglementaire	The Occupational Health and Safety Regulations, 2020. Chapter S-15.1 Reg 10
<b>USA - ACGIH - Valeurs limites d'exposition professionnelle</b>	
Nom local	Hydrogen peroxide
ACGIH OEL TWA [ppm]	1 ppm

# BIODEGRADABLE DISINFECTANT

## Fiche de Données de Sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

Hydrogen peroxide (7722-84-1)	
Remarque (ACGIH)	TLV® Basis: Eye, URT, & skin irr. Notations: A3 (Confirmed Animal Carcinogen with Unknown Relevance to Humans)
Référence réglementaire	ACGIH 2022
USA - OSHA - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
Nom local	Hydrogen peroxide
OSHA PEL TWA [1]	1.4 mg/m <sup>3</sup>
OSHA PEL TWA [2]	1 ppm
Référence réglementaire (US-OSHA)	OSHA Annotated Table Z-1

### 8.2. Contrôles techniques appropriés

Contrôles techniques appropriés : Assurer une bonne ventilation du poste de travail.  
Contrôle de l'exposition de l'environnement : Éviter le rejet dans l'environnement.

### 8.3. Mesures de protection individuelle/équipements de protection individuelle

<b>Protection des mains:</b>
Gants de protection
<b>Protection oculaire:</b>
Lunettes de sécurité
<b>Protection de la peau et du corps:</b>
Porter un vêtement de protection approprié
<b>Protection des voies respiratoires:</b>
En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié

Symbole(s) de l'équipement de protection individuelle:



## SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique : Liquide  
Apparence : Liquide clair et incolore.  
Couleur : Incolore

# BIODEGRADABLE DISINFECTANT

## Fiche de Données de Sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

Odeur	:	Parfum d'agrumes
Seuil olfactif	:	Aucune donnée disponible
pH	:	5.5 – 6.5
Vitesse d'évaporation relative (acétate de butyle=1)	:	Aucune donnée disponible
Vitesse d'évaporation relative (éther=1)	:	Aucune donnée disponible
Point de fusion	:	Non applicable
Point de congélation	:	Aucune donnée disponible
Point d'ébullition	:	Aucune donnée disponible
Point d'éclair	:	> 100 °C
Température d'auto-inflammation	:	Non inflammable
Température de décomposition	:	Aucune donnée disponible
Inflammabilité	:	Non inflammable
Pression de la vapeur	:	Aucune donnée disponible
Densité relative de la vapeur à 20 °C	:	Aucune donnée disponible
Densité relative	:	1.03 – 1.05
Solubilité	:	Soluble dans l'eau.
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	:	Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	:	Aucune donnée disponible
Viscosité, dynamique	:	Mince comme de l'eau
Limites d'explosivité	:	Aucune donnée disponible

## 9.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles

## SECTION 10: Stabilité et réactivité

Réactivité	:	Le produit n'est pas réactif dans les conditions normales d'utilisation, de stockage et de transport.
Stabilité chimique	:	Stable dans les conditions normales.
Possibilité de réactions dangereuses	:	Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi.
Conditions à éviter	:	Aucune dans des conditions de stockage et de manipulation recommandées (voir section 7).
Matières incompatibles	:	Agent oxydant. métaux. Matières combustibles.
Produits de décomposition dangereux	:	Aucun produit de décomposition dangereux ne devrait être généré dans les conditions normales de stockage et d'emploi.
Temps de durcissement:	:	Pas d'informations complémentaires disponibles

## SECTION 11: Données toxicologiques

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité Aiguë (voie orale)	:	Non classé
Toxicité Aiguë (voie cutanée)	:	Non classé



# BIODEGRADABLE DISINFECTANT

## Fiche de Données de Sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

Toxicité aigüe (inhalation)	: Non classé
Corrosion cutanée/irritation cutanée	: Non classé
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	: Provoque des lésions oculaires graves.
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	: Peut provoquer une allergie cutanée.
Mutagénicité sur les cellules germinales	: Non classé
Cancérogénicité	: Non classé
Toxicité pour la reproduction	: Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	: Non classé

### Hydrogen peroxide (7722-84-1)

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	Peut irriter les voies respiratoires.
--	---------------------------------------

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)	: Non classé
Danger par aspiration	: Non classé
Symptômes/effets après contact avec la peau	: Peut provoquer une allergie cutanée.
Symptômes/effets après contact oculaire	: Lésions oculaires graves.

## SECTION 12: Données écologiques

### 12.1. Toxicité

Écologie - général : Ce produit n'est pas considéré comme toxique pour les organismes aquatiques et ne provoque pas d'effets néfastes à long terme dans l'environnement.

Dangers pour le milieu aquatique – danger aigu (à court terme) : Non classé

Dangers pour le milieu aquatique – danger chronique (à long-terme) : Non classé

### D-Limonene (5989-27-5)

CL50 - Poissons [1]	720 µg/l (Equivalent or similar to OECD 203, 96 h, Pimephales promelas, Flow-through system, Fresh water, Experimental value)
CL50 - Poissons [2]	702 µg/l Test organisms (species): Pimephales promelas
CE50 - Crustacés [1]	0.307 mg/l (OECD 202: Daphnia sp. Acute Immobilisation Test, 48 h, Daphnia magna, Semi-static system, Fresh water, Experimental value, GLP)
CE50 - Crustacés [2]	0.51 mg/l Test organisms (species): Daphnia magna
Algues ErC50	0.32 mg/l (OECD 201: Alga, Growth Inhibition Test, 72 h, Pseudokirchneriella subcapitata, Static system, Fresh water, Experimental value, GLP)
CE50 72h - Algues [1]	0.32 mg/l Test organisms (species): Pseudokirchneriella subcapitata (previous names: Raphidocelis subcapitata, Selenastrum capricornutum)
CE50 72h - Algues [2]	0.214 mg/l Test organisms (species): Pseudokirchneriella subcapitata (previous names: Raphidocelis subcapitata, Selenastrum capricornutum)

# BIODEGRADABLE DISINFECTANT

## Fiche de Données de Sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

<b>D-Limonene (5989-27-5)</b>	
FBC - Poissons [1]	864.8 l/kg (BCFBAF v3.01, Pisces, QSAR, Fresh weight)
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	4.38 (Experimental value, Equivalent or similar to OECD 117, 37 °C)
Coefficient d'adsorption normalisé du carbone organique (Log Koc)	3.049 – 3.801 (log Koc, SRC PCKOCWIN v2.0, Calculated value)
<b>Alcohol Ethoxylate (68991-48-0)</b>	
CL50 - Poissons [1]	70.1 mg/l 48 hours
CE50 - Crustacés [1]	5.3 mg/l Daphnia, 48 hours
CE50 96h - Algues [1]	3.389 mg/l Source: EPI SUITE

### 12.2. Persistance et dégradabilité

Persistance et dégradabilité

Ce produit ne présente pas les propriétés d'inflammabilité, de corrosivité, de réactivité ou de toxicité persistante dans l'environnement. Ce produit n'inhibe pas négativement une gamme diversifiée d'organismes aquatiques (animaux, plantes, bactéries) comme l'exige le programme Ecologo® sous UL2759.

<b>D-Limonene (5989-27-5)</b>	
Persistance et dégradabilité	Readily biodegradable in water.
DThO	3.29 g O <sup>2</sup> /g substance
<b>Hydrogen peroxide (7722-84-1)</b>	
Persistance et dégradabilité	Biodegradability: not applicable.
Demande chimique en oxygène (DCO)	Not applicable
DThO	Not applicable
DBO (% de DThO)	Not applicable
<b>Alcohol Ethoxylate (68991-48-0)</b>	
Persistance et dégradabilité	Readily biodegradable in water.

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Potentiel de bioaccumulation

Non établi.

<b>D-Limonene (5989-27-5)</b>	
Potentiel de bioaccumulation	Potential for bioaccumulation ( $4 \leq \text{Log Kow} \leq 5$ ).
FBC - Poissons [1]	864.8 l/kg (BCFBAF v3.01, Pisces, QSAR, Fresh weight)

# BIODEGRADABLE DISINFECTANT

## Fiche de Données de Sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

<b>D-Limonene (5989-27-5)</b>	
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	4.38 (Experimental value, Equivalent or similar to OECD 117, 37 °C)
Coefficient d'adsorption normalisé du carbone organique (Log Koc)	3.049 – 3.801 (log Koc, SRC PCKOCWIN v2.0, Calculated value)
<b>Hydrogen peroxide (7722-84-1)</b>	
Potentiel de bioaccumulation	Not bioaccumulative.
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	-1.36 Source: IPCS

### 12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité dans le sol

Aucune donnée (d'essai) sur la mobilité de la substance n'est disponible

<b>D-Limonene (5989-27-5)</b>	
Tension de surface	No data available in the literature
Écologie - sol	Low potential for mobility in soil.
Coefficient d'adsorption normalisé du carbone organique (Log Koc)	3.049 – 3.801 (log Koc, SRC PCKOCWIN v2.0, Calculated value)
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	4.38 (Experimental value, Equivalent or similar to OECD 117, 37 °C)
<b>Hydrogen peroxide (7722-84-1)</b>	
Tension de surface	80.4 mN/m (20 °C, Pure substance, Calculated value, 100 %)
Écologie - sol	No (test)data on mobility of the component(s) available.
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	-1.36 Source: IPCS
<b>Alcohol Ethoxylate (68991-48-0)</b>	
Mobilité dans le sol	589.5 Source: EPI SUITE

### 12.5. Autres effets néfastes

Ozone

: Non classé

## SECTION 13: Données sur l'élimination

### 13.1. Méthodes d'élimination

Méthodes de traitement des déchets

: Réutiliser si possible. Autrement, éliminer les matériaux récupérés conformément à toutes les réglementations locales, provinciales ou fédérales. Éliminer le contenu/récipient conformément aux consignes de tri du collecteur agréé.

# BIODEGRADABLE DISINFECTANT

## Fiche de Données de Sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

Recommandations pour le traitement du produit/emballage : Contenant non rechargeable. Ne pas réutiliser ou reemplir ce contenant. Offrez pour le recyclage, si disponible ou percez et jetez dans une décharge sanitaire.

Écologie - déchets : Éviter le rejet dans l'environnement.

### SECTION 14: Informations relatives au transport

#### 14.1. Numéro ONU

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport

#### 14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Désignation officielle pour le transport (TDG) : Non applicable

#### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

##### TDG

Classe(s) de danger pour le transport (TDG) : Non applicable

#### 14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage (TDG) : Non applicable

#### 14.5. Dangers pour l'environnement

Autres informations : Pas d'informations supplémentaires disponibles.

#### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

##### TDG

Aucune donnée disponible

#### 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Non applicable

### SECTION 15: Informations sur la réglementation

#### 15.1. Directives nationales

##### **D-Limonene (5989-27-5)**

Listé dans la LIS canadienne (Liste Intérieure des Substances)

##### **Hydrogen peroxide (7722-84-1)**

Listé dans la LIS canadienne (Liste Intérieure des Substances)

##### **Alcohol Ethoxylate (68991-48-0)**

Listé dans la LIS canadienne (Liste Intérieure des Substances)

# BIODEGRADABLE DISINFECTANT

## Fiche de Données de Sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

### SECTION 16: Autres informations

Date d'émission : 07/18/2022

Textes complet des phrases H:	
H317	Peut provoquer une allergie cutanée
H318	Provoque des lésions oculaires graves

L'utilisateur est responsable de fournir un lieu de travail sécuritaire en se basant sur l'information de santé et sécurité exposée par ce guide. Project Clean Inc. n'assume aucune responsabilité en cas de dommages ou de pertes attribuables à la manutention ou à l'utilisation inadéquates de ce produit.

L'information retrouvée sur la fiche de données de sécurité provient de sources récentes et semble tout à fait fiable.